



## **Déclaration de Gavi sur la protection de l'enfant Contribution de Gavi, l'Alliance du Vaccin, à la mise en place d'un environnement protecteur de l'enfant**

La mission de Gavi est de sauver la vie des enfants et de protéger la santé des populations en élargissant l'accès à la vaccination dans les pays pauvres.

Nous aidons les pays partenaires à garantir à leurs enfants le droit à la santé consacré par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Si son soutien est centré sur la réalisation des droits à la santé, Gavi s'efforce aussi de veiller au respect des droits de l'enfant dans la prestation des services qui bénéficient de son appui, en particulier le droit d'être protégé de la violence, de l'exploitation et des mauvais traitements.

Gavi compte sur ses partenaires pour mettre en œuvre les programmes de vaccination, n'a pas de présence dans les pays et ne recrute pas non plus de personnel ni de bénévoles au niveau national. Nous attendons de nos partenaires qu'ils protègent les enfants de toutes les formes de maltraitance et d'exploitation dans la réalisation des activités financées par Gavi. Dans les accords de subvention conclus avec ses partenaires, Gavi s'attache à inclure les normes appropriées de protection de l'enfant. S'agissant de ses relations avec ses fournisseurs, Gavi utilise une clause dans les accords d'approvisionnement de biens et services par laquelle la société/organisation s'engage à *ne pas exploiter le travail des enfants ou violer d'une autre manière les droits de l'homme dans la conduite de ses activités*. Nous avons aussi inclus explicitement les aspects de la protection de l'enfant dans le code de conduite de nos employés.

Gavi est profondément attachée au respect de tous les droits de l'enfant tels que consacrés dans la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres instruments internationaux, et elle s'efforce de veiller à ce que ces droits soient pleinement protégés dans tous les programmes qu'elle soutient.